

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 1138-80041019

RAPPORT ANNUEL

03 | 04



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

+ LA MISSION +

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à **protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres**. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission

de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins. À cet égard, il a pour responsabilités principales : + de garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie ; + de participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ; + **de contrôler l'exercice de la profession** ; + de s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres. + L'Ordre exerce son rôle en com-

plémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.



TABLE DES MATIÈRES

06	Présentation
07	Administrateurs du Bureau et personnel du siège social
08	Rapport du Président
12	Rapport de la Direction générale
13	Rapport du Secrétaire
14	Statistiques
16	Rapport des activités du Bureau
18	Rapport des activités du Comité administratif
19	Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (CIP)
22	Rapport des activités du Bureau du syndic
23	Rapport des activités du Comité de discipline
26	Rapport des activités du Comité de révision des plaintes
27	Rapport des activités du Comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire
28	Rapport des activités des Comités du Bureau
28	Comité d'orientation de la revue
29	Comité de réflexion sur l'avenir de la profession
30	Comité de surveillance des finances
31	Comité de congrès

Rapport des activités des Services de l'Ordre	32
Service de la formation	32
Service de l'admission	34
Service des relations professionnelles	35
Service de la recherche	36
Services des communications	38
Service juridique	40
Rapport de la trésorière	42
Rapport des vérificateurs	43
Bilan	44
État des résultats	45
État de l'évolution des soldes de fonds	46
Notes afférentes aux états financiers	47
Tableau des charges - Fonds d'administration	50

PRÉSENTATION

Montréal, mai 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général
Responsable de l'application des lois professionnelles,
Jacques P. Dupuis

Montréal, mai 2004

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et Procureur général
Responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, mai 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

ADMINISTRATEURS DU BUREAU ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

PRÉSIDENT

Régis Paradis, *inf. aux.*

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région du Bas Saint-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
Jacques Gaulin, *inf. aux.*

Région du Saguenay - Lac Saint-Jean,
Côte-Nord
Christian Harvey, *inf. aux.*

Région du Centre-du-Québec
Diane Blanchard, *inf. aux.*

Région de Québec
Jacqueline Deschênes, *inf. aux.*
Ginette Jolin-Poulin, *inf. aux.*
Conrad Normand, *inf. aux.*

Région de La Mauricie
Johanne Vincent, *inf. aux.*

Région Chaudière-Appalaches
Louise Quirion, *inf. aux.*

Région de l'Estrie
Sylvie Pépin, *inf. aux.*

Région de la Montérégie
Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux.
Julie Inkel, *inf. aux.*
Christiane Pineault, *inf. aux.*

Région de Montréal-Laval
Nadia Colella, *inf. aux.*
Mireille Corriveau, *inf. aux.*
Martine Plante, *inf. aux.*
Lise Therrien, *inf. aux.*
Claire Thouin, *inf. aux.*

Région des Laurentides-Lanaudière
Chantal Archambault, *inf. aux.*

Région de l'Outaouais
Daniel Daoust, *inf. aux.*

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec
Suzanne Lafrenière, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par L'OFFICE DES PROFESSIONS

Lise Bellemare
Gilles Corriveau
Francine Desbiens
Robert Oxley

Comité ADMINISTRATIF

Régis Paradis, *inf. aux.*, président
Conrad Normand, *inf. aux.*, administrateur, vice-président
Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*, trésorière
Sylvie Pépin, *inf. aux.*
Gilles Corriveau, administrateur nommé
Nathalie Vendette, secrétaire

Personnel du SIÈGE SOCIAL

Régis Paradis, *inf. aux.*, président-directeur général
Nathalie Beaulieu, secrétaire et agente de bureau
Andrée Bertrand, secrétaire de direction
Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission
Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction
François Brady, *inf. aux.*, syndic
Lise Cyr, secrétaire à l'admission
Pierrette Dussault, secrétaire et agente de bureau
Jerry Flowers, opérateur en informatique
Manon Boisvert, *inf. aux.*, directrice du Service de l'inspection professionnelle
Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique
Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et de l'admission
Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles
Gaétan Lévesque, directeur du Service de la recherche
Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste
Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications
Manon Salvas, secrétaire de direction
Jacques Sirois, *inf. aux.*, syndic adjoint
Nathalie Vendette, secrétaire et adjointe à la présidence
Claude Viet, responsable des opérations comptables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.



RÉGIS PARADIS

La planification STRATÉGIQUE 2003-2004

Dans le cadre de la planification stratégique, l'Ordre s'était fixé les objectifs suivants pour l'année 2003-2004 :

Assurer la réalisation de son mandat de protection du public notamment par le biais de visites d'inspection générale de la compétence des membres, de la discipline et du Comité de la formation.

Assurer le développement et le rayonnement de la profession dans le cadre des dossiers suivants :

- l'application de la loi 90 et du Règlement sur les activités de formation continue ;
- le suivi du rapport déposé par le comité de la planification de la main-d'œuvre ;
- les travaux du comité formé par l'Office des professions du Québec sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse.

Assurer la visibilité et la promotion de la profession :
par le biais de diverses tribunes médiatiques et de matériel promotionnel.

Une année importante pour la profession D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

L'année 2003-2004 a été remplie de changements et de nouveaux défis pour la profession d'infirmière auxiliaire. Voici les différentes activités de représentation et les dossiers dans lesquels l'OIIAQ s'est impliqué.

Formation sur les NOUVELLES ACTIVITÉS

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2003, la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90) a engendré beaucoup de changements dans le réseau de la santé, notamment quant à l'utilisation des divers professionnels. Au cours des derniers mois, cette réorganisation du travail s'est avérée de plus en plus concrète puisque plusieurs directions d'établissements ont démontré leur intérêt en permettant aux infirmières auxiliaires de recevoir la formation et d'exercer les nouvelles activités prévues par cette loi.

L'OIIAQ a fait les démarches nécessaires afin de rendre accessible le plus rapidement possible à ses membres la formation sur les nouvelles activités découlant de la loi 90. En effet, le programme de formation continue était disponible à compter du mois de septembre 2003. L'OIIAQ a assumé la conception et l'élaboration du contenu des cahiers de formation à l'intention des infirmières auxiliaires et des formateurs. La version anglaise de ces documents a également été rendue disponible. À la fin du présent exercice, un peu plus de 6000 membres l'avaient complété et sont maintenant habilités à exercer les nouvelles activités prévues par la loi 90.

Par ailleurs, plusieurs écoles de formation avaient déjà, en juin 2003, modifié le programme de formation de base pour y inclure l'enseignement sur les nouvelles activités. Depuis septembre 2003, toutes les écoles de formation se sont conformées au programme modifié par le ministère de l'Éducation, qui tient compte du nouveau champ de pratique et des activités réservées aux infirmières auxiliaires.

Financement de la FORMATION CONTINUE

Afin de rendre accessible la formation à tous les membres, l'Ordre a déployé beaucoup d'efforts pour trouver du financement.

Au cours de l'année 2003-2004, l'OIIAQ a entrepris des démarches pour obtenir du financement, entre autres auprès d'Emploi-Québec. À cet effet, au début du mois d'octobre 2003, les directions régionales d'Emploi-Québec ont accepté de financer 50 % des frais de formation, soit un montant équivalent à 75 \$ par infirmière auxiliaire, ce qui représente au total une somme d'environ 1,2 M \$.

Suite à d'autres démarches et rencontres initiées par l'OIIAQ, les Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (anciennement les régies régionales) ont accepté de financer l'autre 50 % des frais de formation continue des infirmières auxiliaires, lorsque les établissements de santé en confirmaient le besoin.

Loi sur le commissaire à la SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE (Projet de loi n° 38)

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec a reçu le mandat de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques concernant le projet de loi n° 38, Loi sur le commissaire à la santé et au bien-être.

Aux fins d'améliorer la santé et le bien-être de la population, ce projet de loi prévoit la nomination par le gouvernement d'un commissaire à la santé et au bien-être, responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux et de fournir au gouvernement et à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

L'OIIAQ a déposé un mémoire concernant ce projet de loi et a été invité, le 23 mars dernier, à le présenter devant la commission des affaires sociales.



Tournée régionale à l'intention des membres des COMITÉS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES (CIIA)

L'OIIAQ a organisé une tournée à l'intention des membres des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA). Les rencontres se sont tenues dans les villes suivantes : Granby, Montréal, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Sainte-Foy, Saint-Georges-de-Beauce, Trois-Rivières, Drummondville, Hull, La Sarre, Alma, Baie-Comeau et Rimouski.

Comité de la RELÈVE

Le Bureau de l'OIIAQ a décidé de mettre sur pied un Comité de la relève à l'intention des membres qui exercent la profession depuis moins de 8 ans. Ce comité sera composé de 6 infirmières auxiliaires et j'y siégerai à titre de président.

Ce comité aura pour fonctions :

- d'identifier les besoins des infirmières et infirmiers auxiliaires nouvellement admis à la profession ;
- de faire des recommandations au Bureau sur les besoins et conditions pouvant favoriser l'intégration des infirmières auxiliaires dans les établissements de santé ;
- de transmettre des avis au Bureau sur toutes les questions pertinentes concernant les nouveaux membres.

Comité de l'Office des professions du Québec sur la contribution de L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE

Le comité de l'Office des professions du Québec sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse s'est réuni une fois au cours de l'année. Dans le cadre de ses travaux, il a été convenu de procéder à un sondage auprès de directrices de soins infirmiers et d'infirmières chefs des différents secteurs de soins, soit CH, CHSLD et CLSC. Ce sondage devrait permettre au comité d'évaluer l'intérêt du milieu à permettre aux infirmières auxiliaires de contribuer à la thérapie intraveineuse. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas encore reçu les résultats du sondage.

Outils de COMMUNICATIONS

Cette année, l'OIIAQ a produit plusieurs outils de communication, soit des dépliants promotionnels ainsi que des documents de références.

Dépliant sur les CIIA

L'OIIAQ a procédé à la mise à jour de la documentation portant sur les Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) en produisant un nouveau dépliant qui a été expédié à tous les membres en novembre 2003. Ce document vise à sensibiliser les infirmières auxiliaires sur l'importance d'avoir des comités actifs dans tous les établissements publics puisque ces derniers contribuent à l'avancement et au développement de la profession.

Le Babillard - Nouvelles CIIA

De plus, en février 2004, l'OIIAQ a publié la première édition du bulletin d'information à l'intention des CIIA intitulé *Le Babillard - Nouvelles CIIA*. Ce dernier sera publié à trois reprises cette année et transmis aux membres des CIIA.

Dépliants promotionnels

Dans le cadre de son plan d'action, l'OIIAQ a décidé de moderniser le **visuel des dépliants promotionnels suivants** : *L'infirmière et infirmier auxiliaire*, *La Formation*, *La Discipline*, *L'Inspection professionnelle*. La dernière édition de ceux-ci datait de mars 2001.

Indicateurs de la compétence

Le Service de l'inspection professionnelle de l'OIIAQ avait reçu le mandat de moderniser les Indicateurs de la compétence de l'infirmière auxiliaire puisque la dernière édition datait de 1995. Cette mise à jour devenait nécessaire en raison de l'adoption de la loi 90. Les membres ont reçu un exemplaire de cette nouvelle édition avec la revue du mois d'août 2003 et la version anglaise a par la suite été transmise aux membres anglophones en novembre 2003.

Document sur la capacité légale de l'infirmière auxiliaire

L'OIIAQ a produit un document présentant des informations destinées aux infirmières auxiliaires relatives au champ de pratique et aux activités réservées suite à l'adoption et à l'entrée de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90). Le document contient aussi des commentaires concernant les divers aspects de la pratique professionnelle de l'infirmière auxiliaire. La version définitive sera disponible au cours des prochains mois.

Journée de L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (5 mai 2003)

Pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée tenue sous le thème *Des professionnels dynamiques et engagés dans le changement*, l'OIIAQ a accordé une aide financière de 28 485 \$, répartie dans 418 établissements. Du matériel promotionnel a été acheminé à tous les comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Le Service des communications a organisé, dans le cadre de cette journée, une vaste campagne publicitaire à travers le Québec, soit à la radio, dans les quotidiens ainsi que sur les panneaux d'affichage variable du métro de Montréal. Un communiqué de presse a également été émis pour souligner l'occasion.

Assemblée générale ANNUELLE 2003

La 30^e assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec s'est déroulée le 30 mai dernier à l'Auberge des Gouverneurs de Shawinigan. Près de 200 membres y ont assisté.

Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités du l'Ordre pour l'année 2002-2003. Les représentants de l'OIIAQ ont fait part des plus récentes informations concernant le Règlement sur la formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires, les modalités du programme de formation ainsi que son financement. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2003 ont été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2002-2003.

Enfin, la secrétaire de l'Ordre a annoncé les résultats des élections qui se sont tenues le 2 mai 2003 pour les postes d'administrateurs des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean - Côte-Nord, Estrie, Centre-du-Québec, Mauricie, Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie.

REMERCIEMENTS

Toutes ces réalisations n'ont pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ.

Je tiens à souligner l'engagement de qualité des membres du Bureau de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pour cette période.

Le président,

Régis Paradis

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation de la mission de l'Ordre de protection du public et des objectifs fixés par le Bureau.

Dossiers ADMINISTRATIFS

Dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale, la direction générale de l'OIIAQ a poursuivi ses travaux visant à évaluer si des corrections devraient être apportées aux écarts salariaux.

La direction générale a complété la négociation et a signé la convention collective intervenue entre l'Ordre et son personnel syndiqué (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2122) pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.

En décembre 2003, la direction de l'Ordre a entrepris la numérisation des dossiers des membres représentant plus de 43 000 dossiers. Au terme du processus prévu pour la fin du printemps 2004, l'Ordre pourra assurer une meilleure gestion de tous nouveaux documents reçus, faciliter l'accès à un dossier et assurer la sécurité des dossiers des membres.

Aspect FINANCIER

L'année financière terminée le 31 mars 2004 reflète une saine gestion financière. Un suivi des dépenses par les différents services de l'Ordre a permis un excédent des revenus sur les dépenses de 9 577 \$.

Je vous invite à consulter les états financiers inclus au présent rapport afin de connaître plus en détail la situation financière de l'Ordre.

REMERCIEMENTS

Je remercie l'ensemble du personnel du siège social de l'Ordre pour leur constante collaboration et la qualité du travail effectué tout au long de cette année, qui ont permis l'atteinte des objectifs fixés par le Bureau.

Le directeur général,

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE



NATHALIE VENDETTE

Le mandat du secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

Le secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, de l'organisation et de la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du Comité administratif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Il veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du Comité administratif et de l'assemblée générale. Il organise et assure le déroulement des élections à la présidence de l'Ordre et des administrateurs du Bureau.

Tableau des MEMBRES

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 90, le tableau des membres a fait l'objet d'une mise à jour afin d'assurer la gestion des données de façon adéquate et d'émettre rapidement aux membres leurs nouvelles attestations de membres en règle devant être transmises suite à la réussite de l'une ou l'autre des trois nouvelles activités visées par cette loi.

De plus, comme vous pourrez le constater dans le rapport du Service de l'admission, l'Ordre reçoit plusieurs demandes d'admission et d'étude de dossiers. Vu le nombre croissant de ces demandes, le tableau des membres a également été mis à jour pour y répondre rapidement. De nombreux formulaires électroniques ont été développés et plusieurs essais ont été effectués afin de s'assurer de l'efficacité du nouveau mode de fonctionnement.

Institut canadien D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (ICIS)

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a pour mandat de développer et de maintenir un système complet d'information sur la santé à l'échelle nationale.

L'Ordre a poursuivi ses travaux dans ce dossier en vue de développer une base de données nationale pour les infirmières auxiliaires. Ces données pourront être utilisées pour élaborer des politiques en santé publique et soutenir les professionnels des soins de santé et les dirigeants à prendre des décisions pour assurer une meilleure gestion du système de santé.

REMERCIEMENTS

Je remercie les membres du Bureau, le président de l'Ordre ainsi que le personnel du siège social pour leur confiance et leur support. Je tiens également à remercier M^{re} Georges Ledoux, qui a assuré l'intérim durant mon absence, pour la qualité du travail réalisé.

Le secrétaire,

Nathalie Vendette

STATISTIQUES

À l'ouverture du tableau en date du 1^{er} AVRIL 2003.

Nombre de permis : 16 419
 • infirmières auxiliaires : 15 087
 • infirmiers auxiliaires : 1 332



Nombre de nouveaux permis
 délivrés en cours d'année : 1 144
 Nombre de non-réinscriptions : 1 365
 Nombre de réinscriptions : 708



Nombre total de membres
 inscrits au 31 mars 2004 : 16 906
 • infirmières auxiliaires : 15 529
 • infirmiers auxiliaires : 1 377

Répartition des membres par SECTEURS D'ACTIVITÉS

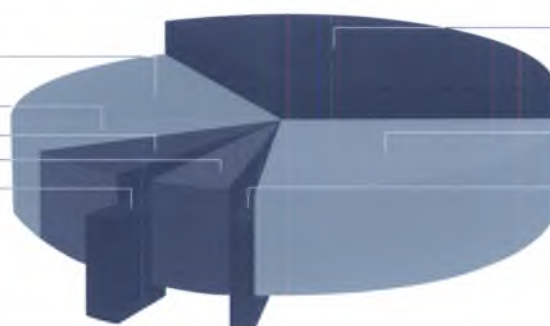
Autres 28.5 %

CLSC 0.9 %

Agence en SI 0.9%

Centre de réadaptation 2.2 %

Industrie, enseignement,
centre de détention 0.6 %



CHSLD 37 %

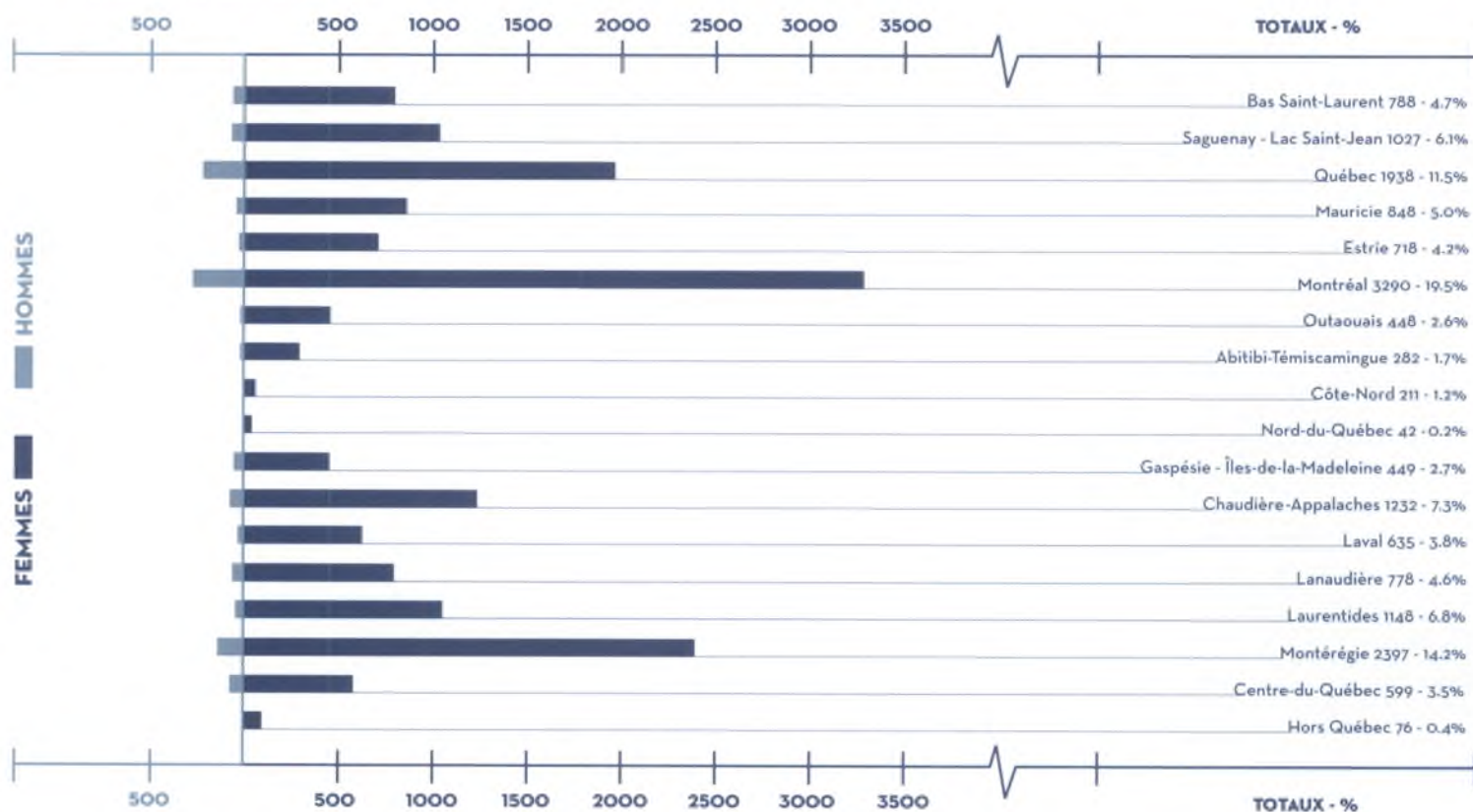
CHSGS 29.3 %

Clinique médicale 0.6 %

16 906

Répartition des membres selon les
RÉGIONS ÉLECTORALES

(nombre d'infirmières et infirmiers auxiliaires)



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU



De gauche à droite :

1^{re} rangée:

Conrad Normand, Sylvie Pépin, Nathalie Vendette, Régis Paradis, Gilles Corriveau, Carmelle Champagne-Chagnon.

2^e rangée:

Jacqueline Deschênes, Lise Bellemare, Claire Thoun, Ginette Jolin-Poulin, Julie Inkel, Lise Therrien, Louise Quirion, Nadia Colella, Daniel Daoust.

3^e rangée:

Mireille Corriveau, Martine Plante, Diane Blanchard, Suzanne Lafrenière.

4^e rangée:

Johanne Vincent, Jacques Gaulin, Chantal Archambault, Christiane Pineault, Francine Desbiens, Christian Harvey.

Était absent lors de la photo : Robert Oxley.

Le Bureau a tenu 6 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Dossiers ADMINISTRATIFS

Le Bureau a :

- Adopté le plan d'action pour l'année 2003-2004.
- Adopté le plan stratégique pour l'année 2003-2004.
- Adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2004-2005.
- Modifié le titre d'emploi de coordonnateur à la recherche pour directeur à la recherche.
- Approuvé la convention collective intervenue entre l'Ordre et le Syndicat canadien de la fonction publique (Section locale 2122) pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.
- Formé un comité ad hoc chargé de revoir les rôles et fonctions du Bureau de l'Ordre.
- Accepté un projet de numérisation des dossiers des membres.

Dossiers PROFESSIONNELS

Le Bureau a :

- Adopté le Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et l'a transmis à l'Office des professions pour approbation.
- Adopté le Règlement modifiant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires et l'a transmis à l'Office des professions afin qu'il en recommande l'approbation par le gouvernement.
- Approuvé la publication d'un bulletin d'information destiné aux membres des CIIA intitulé *Le Babillard - Nouvelles CIIA*.
- Approuvé la mise sur pied d'un Comité de la relève pour les infirmières auxiliaires inscrites au tableau depuis moins de 8 ans.
- Adopté les nouveaux Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire.
- Adopté le calendrier des visites de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle pour l'année en cours.

Dossiers à caractère FINANCIER

Le Bureau a :

- Adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.
- Fixé les honoraires de présence à 182 \$ par jour à compter du 1er janvier 2004.
- Proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.
- Approuvé les conditions de travail du personnel cadre.
- Augmenté l'aide financière pour la Journée de l'infirmière auxiliaire de 28 000 \$ à 30 000 \$.
- Adopté les prévisions budgétaires pour les années 2004-2005 et 2005-2006.

NOMINATIONS

Le Bureau a :

- Nommé les membres du comité administratif pour l'année 2003-2004.
- Nommé M^{mes} Micheline Trudeau, Gisèle Larivière, Sylvie Tremblay, Nicole Poulin, Sylvie St-Germain et Messieurs Michel Renaud et Yvan Lachance à titre de membres du Comité de discipline du 24 octobre 2003 au 23 octobre 2005.
- Nommé M^{me} Anne-Lily Carboneau à titre de membre substitut du Comité d'inspection professionnelle, de septembre 2003 à décembre 2004.
- Nommé M^{me} Hélène Laprés à titre de membre du Comité de la revue de l'Ordre, du 4 septembre 2003 au 4 juin 2004.
- Nommé M^{re} Georges Ledoux, à titre de secrétaire par intérim.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF



De gauche à droite:

Conrad Normand, Nathalie Vendette, Carmelle Champagne-Chagnon, Régis Paradis (Président), Sylvie Pépin et Gilles Corriveau.

Le Comité administratif a tenu 10 réunions régulières et 5 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le Comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Non inscriptions AU TABLEAU

Le Comité administratif a :

- Procédé à la radiation de 1 365 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau de l'Ordre pour l'année 2003-2004.

Délivrance DE PERMIS

Le Comité administratif a :

- Délivré 1 004 permis à de nouvelles diplômées.

Demandes de REINSCRIPTION

Le Comité administratif a :

- Reinscrit 708 personnes au tableau de l'OIIAQ.

Demandes D'ÉQUIVALENCE

Le Comité administratif a :

- Délivré un permis à 112 membres suite à des demandes d'équivalence de diplôme et à 28 membres suite à des demandes d'équivalence de formation.
- Reconnu 168 demandes d'équivalence partielle.
- Statué que 41 personnes devaient se soumettre à un examen écrit afin de compléter l'étude de leur dossier.
- Refusé de reconnaître des demandes d'équivalence à 70 candidats ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre.

Stages de PERFECTIONNEMENT

Le Comité administratif a :

- Imposé à 6 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement.

Aspect FINANCIER

Le Comité administratif a :

- Procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques.
- Émis différentes recommandations, dont la politique salariale du personnel cadre de l'Ordre.
- Alloué une somme de 10 000 \$ en publicité pour la journée du 5 mai 2004.

Dossiers ADMINISTRATIFS

Le Comité administratif a :

- Recommandé la nomination de M^e Georges Ledoux à titre de secrétaire par intérim.
- Fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 4 juin 2004 et en a adopté le projet d'ordre du jour.
- Proposé de faire paraître de la publicité dans la revue *Justice Santé* publiée par le Conseil pour la protection des malades pour un engagement d'une année au coût de 5 000 \$.
- Proposé que le thème de la Journée du 5 mai 2004 soit « De nouveaux défis à notre portée ».
- Recommandé au Bureau le renouvellement de la convention collective.

NOMINATIONS

Le Comité administratif a :

- Recommandé la nomination de M^e Georges Ledoux à titre de secrétaire par intérim.
- Émis des recommandations quant à la nomination de membres du personnel de l'Ordre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)



MANON BOISVERT

Le Comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). Tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles, les vérifications ou enquêtes permettent de constater que l'infirmière auxiliaire respecte ses devoirs et obligations.

Le Comité peut aussi remplir son mandat par le biais de visites de surveillance générale dans des établissements de santé ou dans le cadre d'une enquête particulière, au cours desquelles il doit évaluer la compétence des infirmières auxiliaires en se basant sur les Indicateurs de la compétence.

Les membres du Comité D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Cheryl Allen, *inf. aux., enquêteur, présidente*
Christine Audet, *inf. aux., enquêteur, membre*
Michelle Lebel, *inf. aux., enquêteur, membre*
Jacqueline Lyrette, *inf. aux., enquêteur, membre substitut*
Anne-Lily Carboneau, *inf. aux., enquêteur, membre substitut*
Manon Boisvert, *inf. aux., enquêteur, directrice du Service de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité.*

LES ENQUÊTEURS

Diane Courchesne, *inf. aux.,*
Madeleine Dussault, *inf. aux.,*
Michèle Rochefort, *inf. aux.,*
Damiao Sousa, *inf. aux.,*

Réunions du COMITÉ

Le comité a tenu huit réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'enquêtes particulières.

Le programme annuel de SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Le Comité a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2003-2004 au Bureau qui l'a approuvé. À ce programme initialement prévu, une visite a été reportée au calendrier 2004-2005.

Les visites de surveillance générale qui ont été effectuées dans les centres hospitaliers de soins généraux (CH), les centres hospitaliers universitaires (CHU), les centres affiliés universitaires (CAU), les instituts universitaires (santé), les centres d'hébergement et soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres de santé et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 1 588 infirmières auxiliaires réparties dans 33 établissements de différentes régions du Québec.

Répartition des visites de SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Région ADMINISTRATIVE	Nombre D'ÉTABLISSEMENTS	Nombre de MEMBRES
Bas-St-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1	76
Saguenay - Lac Saint-Jean - Côte-Nord	1	30
Québec	5	475
Chaudière-Appalaches	6	238
Mauricie	1	41
Centre-du-Québec	0	0
Estrie	1	14
Montréal - Laval	6	130
Montréal - Laval	9	511
Laurentides - Lanaudière	0	0
Outaouais	1	17
Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec	2	56

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs de compétences professionnelles et personnelles a été développé et utilisé. Ce questionnaire permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

Objectifs POURSUIVIS

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- Promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique ainsi que la responsabilité.
- Repérer et signaler les situations (équipements défectueux, fournitures manquantes) qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.
- Inciter nos membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession.
- Promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

RECOMMANDATIONS

Chaque visite de surveillance générale donne suite à un rapport faisant état des commentaires et des recommandations du Comité d'inspection professionnelle. Au cours de cet exercice, le Comité a noté que dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de la compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité. Lorsque des lacunes ont été constatées en cours de visite, le Comité a fait des recommandations en incitant les infirmières auxiliaires à respecter rigoureusement les politiques, procédures, protocoles en vigueur ou règles de l'art s'appliquant à leur pratique professionnelle.

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant.

Les infirmières auxiliaires et/ou le CIIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent soumettre un plan d'action au Comité d'inspection professionnelle, dans les 12 mois suivant la réception du rapport de visite. La réception de ce plan d'action mis en œuvre dans les établissements se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel. Tout au long du processus, le Comité prend note des efforts fournis par les infirmières auxiliaires et de l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation ou par une visite de relance. Au cours de l'année, le Comité a étudié 18 plans d'action.

Enquêtes PARTICULIÈRES

Durant le présent exercice, le CIP a reçu 4 demandes d'enquête :

- 2 demandes d'enquêtes ont été transférées par le Syndic. Dans un premier dossier, après enquête et décision du Comité administratif, le droit d'exercer des activités professionnelles d'une personne a été limité et il lui a été imposé l'obligation de compléter des cours de perfectionnement. Le deuxième dossier est toujours en cours d'enquête.
- 1 demande d'enquête est toujours en cours d'enquête.
- 1 demande d'enquête qui, après étude du dossier, n'a pas donné lieu à une intervention du CIP.

Autres ACTIVITÉS

L'événement marquant de l'année a été la révision et la présentation de la troisième édition des *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire*. Ils ont d'abord été développés dans la perspective de les simplifier, mais également de les moderniser pour refléter plus fidèlement les nouvelles responsabilités professionnelles des infirmières auxiliaires telles que définies par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90).

Le Comité poursuit également la bonification des outils d'inspection professionnelle.

Les membres du Comité ont participé à différentes activités de formation pertinentes à leurs fonctions au sein du Comité d'inspection professionnelle.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic est nommé par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.



FRANÇOIS BRADY
syndic



JACQUES SIROIS
syndic adjoint

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : 33
Demandes d'information : 30
Plaintes déposées devant le Comité de discipline : 3
Rapports de conciliation (Code des professions, art. 123,6) : 5

Utilisation illégale du titre réservé et exercice ILLÉGAL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Infractions à l'article 36p) du Code des professions :

Signalements et suivis de dossiers : 8

Poursuite pénale : Aucune.

Infractions à l'article 189 du Code des professions :

Signalement et suivi de dossier : 1

Poursuite pénale : Aucune.

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

PRÉSIDENT (E)

M^e Jean-Jacques Gagnon, avocat
M^e France Bergeron, avocate
Depuis le 3 décembre 2003

MEMBRES

Gisèle Larivière, *inf. aux.*
Sylvie Tremblay, *inf. aux.*
Yvan Lachance, *inf. aux.*
Micheline Trudeau, *inf. aux.*
Michel Renaud, *inf. aux.*
Nicole Poulin, *inf. aux.*
Sylvie St-Germain, *inf. aux.*

SECRÉTAIRE

M^e France Joseph, avocate.

ACTIVITÉS

3 plaintes ont été déposées au Comité de discipline.

Nombre et nature des PLAINTES REÇUES

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 7 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 7 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01 I) : 7 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Article 59.1 du Code des professions : 1 chef

Plainte rejetée : Aucune

Plainte retirée : Aucune.

Nombre et nature des SANCTIONS IMPOSÉES

Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre DE CHEFS	Code de DÉONTOLOGIE	SANCTIONS
2 Chefs	Art. 4.01.01 g)	Chefs 1 et 2 - Radiation temporaire de 2 semaines sur chacun des chefs devant être purgée concurremment. Sans frais et déboursés. Dispense de publication de l'avis de la décision dans un journal.
2 Chefs	Chef 1 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 f) Chef 2 : Art. 4.01.01 c)	Chef 1 : Réprimande Chef 2 : Réprimande. Sans frais et déboursés.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre DE CHEFS	Code de DÉONTOLOGIE	SANCTIONS
1 Chef	Art. 59.1 Code des Professions.	Chef 1 : Radiation temporaire d'un an et imposition d'une amende de 600 \$ - Sans frais et déboursés - Publication de l'avis de la décision dans un journal à parts égales entre le plaignant et l'intimé.

des professions siège
de trois juges.

Dossiers en DÉLIBÉRÉ

À la fin de l'exercice financier, il n'y avait aucun dossier en délibéré.

Tribunal des PROFESSIONS

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le Comité de discipline. Aucune requête en appel n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

À la fin de l'exercice financier, il n'y avait aucun dossier

4.01.01 g)

Le Tribuna
au nombre

SANCTIONS

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Membres DU COMITÉ

Louise Larin, *inf. aux.*

Lise Danis, *inf. aux.*

Claudette Raymond, *inf. aux.*

Claude Picard, *inf. aux.*

Lise Bellemare, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

RÉUNION

Aucune demande de révision d'une décision du syndic ou du syndic adjoint n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONCERNANT LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET D'INFIRMIER AUXILIAIRE

MEMBRES

Régis Paradis,
inf. aux., président du Comité, représentant l'OIIAQ

Claire Thoun,
inf. aux., administrateur du Bureau de l'OIIAQ

Jean-Pierre Fons
Ghislaine Plamondon (depuis février 2004)
*Responsables du Secteur Santé, représentant le
ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)*

Sonia Cliche,
*directrice adjointe, Fédération des commissions
scolaires du Québec*

Madeleine Richard,
*coordonnatrice pédagogique,
Association québécoise des commissions scolaires*

Micheline L'Écuyer,
*directrice du Service de la formation et de
l'admission de l'OIIAQ*

Josée Bissonnette,
*agente à la formation et à l'admission de l'OIIAQ
secrétaire du Comité*

En vertu du Règlement sur le comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires, le Comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Il a aussi pour fonctions de :

- Recevoir à chaque année à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau.
- Donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation :
sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Ses principales activités au cours de l'année ont porté sur :

- la mise à jour du programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers ;
- les plans de réussite du MEQ ;
- les conditions d'admission au programme de formation ;
- les lieux de stage et le décontingement ;
- le programme d'harmonisation DEP/DEC ;
- les normes d'équivalence ;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres ;
- la formation sur mesure offerte sur demande ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation des infirmières auxiliaires ;
- les écoles privées ;
- les soins à la mère et au nouveau-né ;
- la reconnaissance des acquis.

ORIENTATIONS

La durée du mandat des membres du comité est d'un an.

COMITÉ A TENU DEUX RÉUNIONS AU
COURS DE L'ANNÉE.

♦ RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BUREAU ♦

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le Comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue Santé Québec afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

La durée du mandat des membres du comité est d'un an.

Les publications de l'année 2003-2004 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué les développements de la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants :

- la loi 90 ;
- le dossier de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire ;
- les aspects juridiques reliés à la profession ;
- les activités de l'Ordre (l'assemblée générale annuelle, la Journée de l'infirmière auxiliaire) ;
- les activités de formation continue ;
- les activités du Service de l'inspection professionnelle ;
- les activités de représentations de l'Ordre auprès des instances politiques ;
- différents dossiers concernant des nouveaux traitements pour des maladies telles que le cancer, les maladies pulmonaires ainsi que l'hyperactivité.

MEMBRES

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Catherine-Dominique Nantel, *directrice des communications*
Julie Inkel, *inf. aux., administrateur*
Mariette Latendresse, *inf. aux.*
Hélène Laprés, *inf. aux.*

Le Comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

♦ RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BUREAU ♦

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Le Comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'actions nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

MEMBRES

Régis Paradis, *inf. aux., président-directeur général*
 Jacqueline Deschênes, *inf. aux., administrateur*
 Chantal Archambault, *inf. aux., administrateur*
 Christiane Pineault, *inf. aux., administrateur*
 Lise Danis, *inf. aux.*
 Diane Levasseur, *directrice du Service des relations professionnelles.*

ACTIVITÉS

Le Comité de réflexion a tenu 3 réunions au cours de l'année 2003-2004.

Ses travaux ont porté sur l'élaboration d'un projet visant à mettre sur pied un Comité de la relève à l'intention des infirmières auxiliaires admises depuis moins de 8 ans à la profession.

Ce projet a été soumis au Bureau de l'Ordre et a été approuvé lors de la réunion du 10 décembre 2003.

Le Comité de réflexion a mandaté la directrice du Service des relations professionnelles afin qu'elle procède à la réalisation du projet en cours d'année en fonction des échéanciers fixés.

Enfin, le Comité de réflexion a procédé à l'analyse des candidatures et préparé une recommandation pour le Bureau.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Le Comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et fait des recommandations au Bureau, si nécessaire.

MEMBRES

Jacques Gaulin, *inf. aux.*, président du comité

Lise Therrien, *inf. aux.*, secrétaire

Mireille Corriveau, *inf. aux.*

Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux.*, trésorière, personne-ressource

Régis Paradis, *inf. aux.*, président-directeur général, personne-ressource

Nathalie Vendette, secrétaire de l'Ordre et adjointe à la présidence,
personne-ressource.

ACTIVITÉS

Le Comité a tenu cinq rencontres au cours de l'année.

Le Comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédits, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse complète ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle qui s'avère très satisfaisant.

Le Comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la Direction générale, le Comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005 et les a présentées au Bureau.

COMITÉ DE CONGRÈS

Le Comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

MEMBRES

Régis Paradis, *inf. aux.*, président-directeur général
Nadia Colella, *inf. aux.*, administrateur
Johanne Vincent, *inf. aux.*, administrateur
Daniel Daoust, *inf. aux.*, administrateur
Catherine-Dominique Nantel, *directrice du Service des communications*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*.

ACTIVITÉS

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2004, le comité de congrès a procédé au choix du thème et du visuel pour les outils de promotion. Le thème choisi a été : *De nouveaux défis à notre portée*.

De plus, le Comité s'est réuni à 2 reprises afin de planifier et coordonner les activités du congrès 2004.

Il a procédé au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre de cet événement. Tout d'abord, la conférence d'ouverture portera sur le cancer du sein et sera animée par D^{re} Louise Provencher, oncologue à l'Hôpital Saint-Sacrement. Les congressistes seront invités à participer à deux ateliers qui porteront sur les sujets suivants : L'impact de la loi 90 dans la réorganisation des soins, animé par trois membres de la profession et Stress - Mal du siècle, animé par D^{re} Andrée G. Roberge. Enfin, dans le cadre de cet événement, se tiendra également un atelier de formation sur les erreurs de médicaments, animé par M^{me} Danielle Landreville, inf. aux. et M. Robin Gagnon, inf. au Centre hospitalier régional de Lanaudière.

SERVICE DE LA FORMATION

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) réponde aux besoins du marché du travail, et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.



MICHELINE L'ÉCUYER

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2003-2004 ont été les suivantes :

Formation initiale :

Suite à l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90) en janvier 2003, le ministère de l'Éducation (MEQ) a rapidement mis à jour le programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers et a imposé son implantation dans toutes les commissions scolaires dès l'automne 2003.

Conformément à son mandat, le Service de la formation :

- A préparé et participé aux rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation enseignement public et privé et en a assuré le suivi.
- S'est assuré de la conformité du programme d'études SASI avec les nouvelles réalités du marché du travail.
- A développé des outils pour l'inscription au dossier des diplômées de l'année en cours, des nouvelles activités offertes dans le cadre du programme d'études transitoire.
- A participé au comité sur les stages, tenu conjointement par le MEQ et le MSSS.
- A établi un lien permanent entre le Service et les centres de formation professionnelle publics et privés.
- A assuré la promotion du programme d'études SASI auprès des conseillères pédagogiques, aides pédagogiques individuels, Emploi-Québec, etc.
- A assuré la remise de la médaille du mérite accordée à une étudiante par groupe, par centre de formation professionnelle (CFP), qui s'est le plus distinguée au cours de sa formation.
- A tenu à jour les statistiques, les procédures et les documents d'admission à la profession des nouvelles diplômées.



Formation continue :

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires en avril 2003, le Service, dans le cadre de son programme de formation continue, a mis en place les activités de la formation en français et en anglais dans toutes les régions du Québec grâce à la collaboration des commissions scolaires et de certains établissements de santé. À ce jour, un peu plus du tiers des membres inscrits au Tableau a reçu la formation pour les trois activités.

Le Service tient à souligner la collaboration importante du Centre de formation professionnelle l'Oasis de Chicoutimi pour l'élaboration des cahiers de formation ainsi que de toutes les commissions scolaires et établissements de santé pour leur participation dans ce projet d'envergure de formation continue.

Par ailleurs, le Service a proposé aux membres de toutes les régions du Québec, divers moyens de mettre à jour leurs connaissances : formation sur mesure, formation à distance et actualisation. Trois établissements de santé se sont prévalus de ce service et ont offert une mise à jour à leur personnel, notamment en pharmacologie.

Actualisation :

Les besoins de main-d'œuvre infirmière auxiliaire continuent de provoquer une augmentation majeure des demandes d'actualisation. Pour répondre à ces nombreuses demandes, le MEQ, en collaboration avec l'OIIAQ, a mis sur pied un programme d'actualisation de 540 heures, adapté au nouveau programme d'études SASI incluant les nouvelles activités réservées aux infirmières auxiliaires.

Le Service a reçu 194 demandes d'actualisation. Suite à la recommandation du comité d'étude, le Comité administratif a imposé une actualisation dans 6 cas. Dans les 188 autres cas et à leur demande, les personnes ont été dirigées vers les centres de formation professionnelle de leur région.

De plus, le Service a collaboré avec le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre immigrante (CAMO) à la mise sur pied d'un programme d'intégration pour les diplômés hors-Québec.

Le Service a aussi collaboré avec le MEQ à la mise sur pied d'un programme de reconnaissance d'acquis qui sera appliqué par les commissions scolaires dans le cadre des politiques gouvernementales sur la formation continue.

• RAPPORT DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ORDRE •

SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis pour la délivrance d'un permis par l'OIIAQ et veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Pour faciliter la lecture des données, le Service de l'admission a modifié la présentation de son rapport d'activités pour l'année 2003-2004. Les données spécifiques au Service de l'admission sont regroupées par activités contrairement à une liste des dossiers traités comme nous le faisons antérieurement.

Les principales activités du Service de l'admission durant l'année 2003-2004 ont été les suivantes :

Demandes D'ADMISSION

Le Service a traité 1 144 demandes d'admission. De ce nombre :

- 1 004 diplômées du Québec ont obtenu la délivrance d'un permis et l'émission d'une attestation de membre en règle ;
- 140 diplômées hors-Québec ont obtenu la délivrance d'un permis après avoir obtenu une reconnaissance de diplôme (112) ou de formation (28) conformément au Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ.

Demandes de réinscription AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'année, 708 infirmières auxiliaires ont complété les modalités de réinscription au Tableau.

Demandes de reconnaissance D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME ET DE LA FORMATION

Le nombre de demandes de reconnaissance d'équivalence pour les personnes diplômées en soins infirmiers hors-Québec continue d'augmenter. Le comité d'étude a tenu 10 réunions et analysé 279 demandes de reconnaissance d'équivalence. De ce nombre :

- 168 personnes ont obtenu une reconnaissance partielle de formation et un complément de formation leur a été imposé.
- 41 personnes ont été dans l'obligation de se soumettre à un examen écrit seulement.
- 70 demandes ont été refusées parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre.

Afin de faciliter l'accès à la profession, l'Ordre, en collaboration avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a mis en place diverses mesures visant à accélérer le processus de reconnaissance d'équivalence et l'accès à la formation devant être complétée.

Membres du Comité d'étude des DEMANDES D'ÉQUIVALENCE

Micheline Busque, inf. aux. et inf., enseignante

Suzie Hudon, inf. aux. et inf., enseignante

Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et responsable de l'admission.



DIANE LEVASSEUR

♦ RAPPORT DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ORDRE ♦

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

Rôle CONSEIL

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- Le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires ;
- Le fonctionnement des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ;
- Toutes autres questions relatives à la profession.

Les principales activités du Service des relations professionnelles durant l'année 2003-2004 ont été les suivantes :

Promotion de LA PROFESSION

- Collaboré à la rédaction du document sur la Capacité légale de l'infirmière auxiliaire.
- Participé aux rencontres avec le ministre de la Santé ou des membres de son cabinet.
- Participé aux rencontres de suivi du dossier de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO).
- Participé à des rencontres avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).
- Siégé sur le comité de l'Office des professions du Québec chargé d'évaluer et de faire des recommandations sur la possibilité d'une contribution additionnelle de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse.
- Planifié, organisé et animé des rencontres d'information destinées aux membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).
- Collaboré avec le conseiller juridique de l'Ordre à informer les membres de l'Association Québécoise des professeurs en santé (AQPS) réunis en congrès, sur la portée de la loi 90 pour les infirmières auxiliaires.
- Participé aux diverses rencontres avec les représentants des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux dans le cadre du dossier du financement de la formation continue des infirmières auxiliaires.
- Participé aux rencontres et discussions avec des représentants de la Direction de la Santé publique afin de mettre à jour le chapitre II du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) pour y préciser notamment les nouvelles responsabilités de l'infirmière auxiliaire en matière de vaccination.
- Collaboré à la mise sur pied du bulletin d'information *Le Babillard - Nouvelles CIIA* destiné aux membres des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Élaboré un projet pour la mise sur pied d'un Comité de la relève à l'Ordre et en assurer sa réalisation.
- Collaboré à la préparation de documents et rapports devant être soumis par l'Ordre à différents ministères ou organismes.
- Planifié les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2004.
- Collaboré avec le Service des communications, à la compilation de statistiques et produit un dossier d'information sur l'évolution de la profession.
- Participé aux réunions du Comité de réflexion sur l'avenir de la profession.

SERVICE DE LA RECHERCHE



GAÉTAN LÉVESQUE

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

ACTIVITÉS

Les activités du Service ont principalement porté sur l'analyse des caractéristiques du membership de l'Ordre, la participation aux travaux de l'Étude sectorielle nationale sur les soins infirmiers, le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, la tournée de sensibilisation des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, l'analyse des politiques budgétaire et financière du gouvernement, la révision du tableau des membres, l'actualisation de la revue de la littérature sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers.

Caractéristiques du MEMBERSHIP DE L'OIIAQ

Le Service a entrepris, en collaboration avec le Service de l'informatique, une analyse du membership de l'Ordre au 31 mars 2003. Deux documents ont été produits dans le cadre de cette activité soit *Statistiques des membres selon diverses caractéristiques par région administrative du Québec 2000-2001 à 2002-2003* et *Caractéristiques socio-démographiques, de l'emploi et de la formation additionnelle à la formation initiale des membres inscrits à l'Ordre des infirmières auxiliaires du Québec en 2002-2003*. Le Service a également produit un document intitulé *Les caractéristiques structurelles du marché de l'emploi des infirmières auxiliaires au Québec en 2002 : comparaisons avec l'Ontario et le Canada*.

Étude nationale sur LES SOINS INFIRMIERS

Le Service a contribué aux travaux du comité directeur de l'Étude nationale sur les soins infirmiers. Près de 1 000 infirmières auxiliaires québécoises choisies sur une base aléatoire ont été invitées à répondre à un questionnaire portant sur divers aspects de leur pratique professionnelle dans le cadre de cette étude.

Comité de planification de la MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (PMO)

Le Service a assuré le suivi des travaux en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre par l'obtention des données les plus récentes du ministère. Le Service représente également l'Ordre aux travaux de la PMO de la Montérégie.

Tournée de sensibilisation des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

Le Service a secondé l'Ordre lors de rencontres d'information avec des représentants de trois Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux dans le but de les sensibiliser au rôle que devraient jouer les infirmières auxiliaires dans le réseau de la santé québécois notamment dans le cadre de l'adoption de la loi 90.

Analyses budgétaire et financière

Un rapport intitulé *Les ententes fédérales-provinciales, le rôle et la contribution du gouvernement fédéral dans le secteur de la santé au Canada et au Québec* a été produit par le Service ainsi qu'un document intitulé *Dépenses de santé du Groupe des pays du G-7 : comparaisons avec le Québec sur deux décennies*.

Tableau des membres

Le Service a collaboré avec le bureau du secrétaire et le Service de l'informatique à l'harmonisation des données transmises à l'Institut canadien d'information sur la santé. De plus, l'avis de cotisation a été amélioré afin de répondre aux objectifs visés.

Actualisation de la revue de la littérature portant sur les éléments critiques de la profession

Le Service a continué le travail entrepris l'année précédente en améliorant le fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession infirmière auxiliaire.

Autres DOSSIERS

Afin de permettre à l'Ordre de réagir rapidement à divers événements, le service élabore sur une base continue des argumentaires par des notes, statistiques et autres outils appropriés susceptibles de positionner favorablement l'Ordre sur la place publique, auprès des médias et des milieux politiques et gouvernementaux.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.



CATHERINE-DOMINIQUE NANTEL

FONCTIONS

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le Service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

Les principales activités du Service des communications durant l'année 2003-2004 ont été les suivantes :

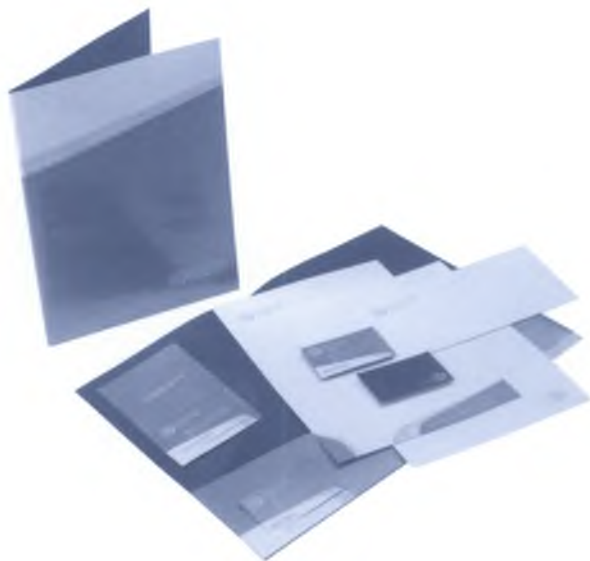
Relations DE PRESSE

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2003

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2003, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens et ce, à travers le Québec. Le Service a aussi diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Le thème était *Des professionnels dynamiques et engagés dans le changement*.

Cette année, les demandes d'entrevue des journalistes ont surtout porté sur la place accrue de l'infirmière auxiliaire dans le réseau de la santé. À cet effet, le Service des communications, en collaboration avec le Service des relations professionnelles, a compilé des statistiques et produit un dossier d'information sur l'évolution de la profession. Ce dossier a été acheminé sur demande aux journalistes et à la demande de ceux-ci, le Service a organisé des entrevues avec le président de l'Ordre ainsi qu'avec des membres de la profession. À cet effet, deux articles ont été publiés, soit dans le Journal de Montréal et le Journal Métro.





Publicité et PROMOTION

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les cahiers spéciaux suivants du journal *Le Devoir* : *Professions* (12 octobre 2003), *Journée internationale de la femme* (6 mars 2004), *Santé* (14 septembre 2003, 15 novembre 2003 et 20 mars 2004). De plus, dans le cadre d'une campagne de financement effectuée par le Conseil pour la protection des malades, Le Service a fait paraître sa deuxième publicité pour le magazine *Justice-Santé* de décembre 2003.

Afin de promouvoir la formation, le Service a fait paraître 3 publicités chez les éditions Jobboom, soit *Les métiers de la formation professionnelle* (août 2003), *Le guide Jobboom - 100 carrières en santé* (novembre 2003) et *Les carrières d'avenir 2004* (janvier 2004). Afin de diversifier nos placements publicitaires et dans le cadre d'un projet spécial, le Service a fait paraître une publicité dans le magazine *L'École Branchée* (février 2004) distribué dans les écoles primaires et secondaires. L'édition spéciale présentait de l'information sur différentes professions et formations dont les soins infirmiers.

Enfin, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OIIAQ a participé à titre d'exposant au Salon Éducation Formation Emploi qui s'est déroulé en octobre 2003.

Assemblée GÉNÉRALE 2003

En collaboration avec le Service des relations professionnelles, le Service des communications a participé à l'élaboration des contenus et assuré la logistique de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre qui s'est tenue à l'Auberge des Gouverneurs de Shawinigan et à laquelle près de 200 membres ont participé.



Outils de COMMUNICATION

Revue Santé Québec

Le Service des communications a assumé la rédaction et la publication de la revue *Santé Québec*. Le Service coordonne également les réservations de placements publicitaires.

Le Babillard - Nouvelles CIIA

En février 2004, le Service des communications a fait paraître la première édition de *Le Babillard - Nouvelles CIIA*. Ce bulletin d'information à l'intention des CIIA sera publié à trois reprises au cours de l'année 2004. En collaboration avec le Service des relations professionnelles, la directrice des communications a travaillé à l'élaboration d'un visuel ainsi qu'à la rédaction du document.

Dépliants promotionnels

La directrice des communications a coordonné la révision et la production des dépliants promotionnels suivants : *L'infirmière et infirmier auxiliaire*, *la Formation*, *l'Inspection professionnelle* et *la Discipline*.

Indicateurs de la compétence

Le Service a coordonné la production et l'élaboration d'un visuel pour les *Indicateurs de la compétence*.

Identité corporative de l'OIIAQ

Le Service des communications a procédé à la modernisation de la papeterie de l'OIIAQ, soit la présentation visuelle du papier à lettres, les cartes d'affaires et la pochette corporative.

Site Internet

Le Service des communications coordonne la mise à jour des contenus en ligne.

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique conseille les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres (art. 48 et suivants du Code des professions).

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.



GEORGES LEDOUX

Rôle CONSEIL

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2003-2004 ont été les suivantes :

Activités réglementaires

L'avocat a assuré un suivi auprès de l'Office des professions du Québec ou transmis des commentaires concernant les projets de règlements suivants :

- le projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.
- le projet de Règlement sur la formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires suite à l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90).
- le Règlement sur les activités pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires dont les principales dispositions visent à modifier la portée de la clause de droits acquis.
- Le Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

Le conseiller juridique a soumis à l'Office des professions :

- Un projet du nouveau Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Un projet de règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation pour la délivrance d'un permis par l'OIIAQ.

Rencontres avec les MEMBRES ET ORGANISMES

Le conseiller juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté à 4 réunions tenues dans le cadre de la tournée provinciale 2004, destinée aux membres des CIIA.

Le conseiller juridique a aussi assisté au congrès de l'Association québécoise des professeurs en santé, tenu en mai 2003 à Laval au cours duquel il a présenté, en compagnie de la directrice du Service des relations professionnelles, les activités réservées à l'infirmière auxiliaire suite à l'entrée en vigueur le 30 janvier 2003 de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90).

Il a aussi participé à une rencontre le 22 septembre 2003 avec les infirmières auxiliaires de deux établissements de la région de la Mauricie pour discuter de la loi 90 et du Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Mémoire concernant LE PROJET DE LOI 38

Le conseiller juridique a été impliqué dans la rédaction et la préparation du mémoire produit par l'Ordre à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, relativement au projet de loi n° 38 Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être et a assisté à sa présentation le 23 mars dernier.

Application de la Loi modifiant le CODE DES PROFESSIONS ET d'autres dispositions législatives dans LE DOMAINE DE LA SANTÉ (loi 90) et financement des activités de formation continue

Le conseiller juridique, avec la directrice du Service des relations professionnelles, a tenu des rencontres et a eu des discussions avec des représentantes de la Direction de la santé publique afin de mettre à jour le chapitre II du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) pour y préciser notamment les nouvelles responsabilités de l'infirmière auxiliaire en matière de vaccination.

Le conseiller juridique a collaboré, avec la directrice du Service des relations professionnelles, à la préparation d'un document sur le champ de pratique et les activités réservées de l'infirmière auxiliaire en vertu de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90).

Le conseiller juridique et la directrice du Service des relations professionnelles ont rencontré des représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec afin de discuter et de convenir, le cas échéant, d'une interprétation commune concernant diverses modalités d'application de la loi 90.

De plus, ils ont aussi rencontré les enseignantes de l'école Riverside et les responsables de l'école Peter Hall pour discuter de la loi 90.

Enfin, en collaboration avec le bureau de la présidence et de la Direction du Service des relations professionnelles, le Service juridique a participé à la négociation et à la conclusion d'ententes concernant le financement par les agences locales de développements de réseaux locaux de santé et de services sociaux et les directions régionales d'Emploi-Québec, des activités de formation continue des infirmières auxiliaires.

Autres rencontres avec les MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le conseiller juridique de l'Ordre a assisté à des rencontres avec les représentants de différents ministères, organismes, agences locales de développements de réseaux locaux de santé et de services sociaux et avec les responsables de divers établissements.

Autres DOSSIERS

Le conseiller juridique participe régulièrement à la préparation de correspondance, de documents, de rapports et de mémoires devant être transmis ou soumis aux différents ministères et organismes.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE



CARMELLE CHÂMPAGNE-CHAGNON

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au Comité administratif et au Bureau. Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le Comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service ;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière ;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables ;
- vérification périodique par la trésorière ;
- présentation des états financiers mensuels par la trésorière au Comité administratif ;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau ;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le Comité de surveillance des finances ;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau ;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2004 affiche des revenus du Fonds d'administration de 2 862 740 \$, ce qui signifie une augmentation de 181 837 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 853 163 \$, soit une augmentation de 170 331 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses du Fonds d'administration pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 est de 9 577 \$.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au Comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2003-2004.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Montréal, le 28 avril 2004

	Fonds D'ADMINISTRATION (\$)	Programme d'assurance de la RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		2004 TOTAL (\$)	2003 redressé TOTAL (\$)
		Fonds réserves indemnisation de primes (\$)	Fonds de prévention (\$)		
Actif à court terme					
Encaisse	104 545	500 000	1 235 601	1 840 146	2 040 735
Placements temporaires (note 3)	2 200 000	-	-	2 200 000	1 700 000
Débiteurs	1 573	-	-	1 573	17 161
Frais payés d'avance	61 567	-	-	61 567	74 794
Ristournes à recevoir	-	-	-	-	9 526
	2 367 685	500 000	1 235 601	4 103 286	3 842 216
Placements (note 4)	758 176	-	-	758 176	735 911
Immobilisations (note 5)	648 703	-	-	648 703	676 017
TOTAL DE L'ACTIF	3 774 564	500 000	1 235 601	5 510 165	5 254 144
Passif à court terme					
Créditeurs	312 362	-	17 921	330 283	372 259
Dû à l'Office des professions du Québec	370 912	-	-	370 912	314 917
Cotisations perçues d'avance (note 6)	1 940 993	-	-	1 940 993	1 700 240
	2 624 267	-	17 921	2 642 188	2 387 416
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	648 703	-	-	648 703	676 617
Affectations d'origine interne	-	500 000	1 217 680	1 717 680	1 726 008
Non grevés d'affectations	501 594	-	-	501 594	464 103
	1 150 297	500 000	1 217 680	2 867 977	2 866 728
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	3 774 564	500 000	1 235 601	5 510 165	5 254 144

BILAN AU 31 MARS 2004

Pour le Bureau

Le président : *Régis Paradis*

La trésorière : *Carmelle Champagne-Chagnon*

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Fonds D'ADMINISTRATION (\$)	Programme d'assurance de la RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		2004 TOTAL (\$)	2003 redressé TOTAL (\$)
		Fonds réserves indemnisation de primes (\$)	Fonds de prévention (\$)		
Produits					
Cotisations	2 665 183	-	-	2 665 183	2 436 222
Réinscriptions et admissions	124 554	-	-	124 554	106 825
Congrès	-	-	-	-	53 510
Intérêts	49 748	25 500	62 749	137 997	140 763
Divers	13 070	-	-	13 070	23 276
Publicité	10 185	-	-	10 185	8 375
Ristournes	-	-	-	-	9 526
	2 862 740	25 500	62 749	2 950 989	2 778 497
Charges					
Services aux membres	161 211	-	-	161 211	156 744
Inspection professionnelle	256 110	-	-	256 110	188 869
Admission et évaluation	56 278	-	-	56 278	49 731
Formation	168 563	-	-	168 563	170 737
Recherche et développement	51 181	-	-	51 181	60 464
Communications	285 466	-	-	285 466	458 521
Discipline	107 224	-	-	107 224	104 262
Assemblée générale	41 105	-	-	41 105	38 618
Bureau	128 980	-	-	128 980	138 816
Comité administratif	26 253	-	-	26 253	22 467
Comités du bureau	10 843	-	-	10 843	8 209
Administration	545 250	-	-	545 250	516 668
Services juridiques	110 454	-	-	110 454	105 303
Informatique	119 341	-	-	119 343	141 035
Secrétariat général	139 947	-	83 108	223 055	166 486
Gestion financière	100 087	-	-	100 087	92 217
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	228 324	-	-	228 322	259 374
Projets spéciaux	316 546	-	-	316 546	85 027
Frais d'impression et d'envoi	-	-	13 469	13 469	11 057
	2 853 163	-	96 577	2 949 740	2 774 605
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	9 577	25 500	(33 828)	1 249	3 892

voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Fonds D'ADMINISTRATION (\$)		Programme d'assurance de la RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		2004 TOTAL (\$)	2003 redressé TOTAL (\$)
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds réserves indemnisation de primes (\$)	Fonds de prévention (\$)		
Soldes de fonds au début de l'exercice (redressé) (note 6)	676 617	464 103	500 000	1 226 008	2 866 728	2 862 836
Excédent des produits par rapport aux charges	(68 033)	77 610	25 500	(33 828)	1 249	3 892
Virements interfonds (note 7)	-	-	(25 500)	25 500	-	-
Investissement en immobilisations	40 119	(40 119)	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	648 703	501 594	500 000	1 217 680	2 867 977	2 866 728

NOTES AFFÉRENTES

aux états financiers au 31 mars 2004

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1er avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004. La prime par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une convention « Fonds de gestion du risque » lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts de l'Ordre. Cette convention s'étend du 1er avril 2003 au 31 mars 2004 et comprend une réserve pour indemnisation de primes afin de garantir la stabilité des montants de primes futurs ainsi qu'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmière et infirmier auxiliaire. Les dépôts à ces deux fonds sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 % et d'un minimum garanti de 5 %, capitalisé mensuellement.

Fonds réserves indemnisation de primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés et sont transférés au « Fonds de prévention ». Selon la convention de gestion, le « Fonds réserves indemnisation de primes » doit être maintenu à un minimum de 500 000 \$ jusqu'au 31 mars 2005. Ce fonds est soumis au risque d'assurance.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Il est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas affecté par le déficit d'opération. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. Selon la convention de gestion, le « Fonds de prévention » doit être maintenu au minimum à 1 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2005 et la prime annuelle est versée à même ce fonds.

1 Statuts et NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2 Principales CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2004 pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits perçus d'avance.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire, 35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif, 50 %
Équipement informatique	linéaire, 3 ans

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Si un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables

généralement reconnu du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3 Placements TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme. Le taux annuel d'intérêt des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 2 % et les échéances s'étendent de un à trente et un jours suivant la fin d'exercice. La valeur au marché de ces placements est de 2 200 000 \$ en 2004 (1 700 000 \$ - 2003).

4 PLACEMENTS

Les placements à long terme sont constitués d'obligations gouvernementales. La valeur à la cote des obligations s'élève approximativement à 777 000 \$ au 31 mars 2004 (733 000 \$ - 2003). Ces obligations portent intérêts à des taux annuels variant de 3,2 % à 4,5 % et les échéances s'étendent de mai 2004 à décembre 2013.

5 IMMOBILISATIONS

	COÛT (\$)	Amortissement CUMULÉ (\$)	NET 2004 (\$)	NET 2003 redressé (\$)
Terrain	60 700	-	60 700	60 700
Bâtiment	998 540	476 195	522 345	550 876
Mobilier et équipement de bureau	24 293	12 147	12 146	24 293
Équipement informatique	120 112	66 600	53 512	40 148
	1 203 645	554 942	648 703	676 017

L'amortissement de l'exercice totalise 67 433 \$ (62 289 \$ - 2003)

476 195
24 293

6 Redressement sur les exercices antérieurs suite à UNE MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au 1^{er} avril 2003, l'Ordre a modifié la convention comptable relativement à l'amortissement de la bâtisse afin de mieux refléter la durée de vie utile de cet actif. La méthode d'amortissement dégressif au taux de 5 % a été modifiée pour la méthode d'amortissement linéaire sur une période de 35 ans. Afin de refléter cette modification de convention comptable, les états financiers de l'exercice 2003, présentés pour fins de comparaison, ont été redressés ainsi que le solde de fonds investis en immobilisations au début de l'exercice 2003. L'impact de ces redressements est le suivant : augmentation du solde de fonds investis en immobilisations au 1^{er} avril 2002 d'un montant de 77 872 \$ et augmentation correspondante de la valeur comptable nette des immobilisations à la même date ; augmentation du montant d'amortissement de la bâtisse de l'exercice terminé le 31 mars 2003 de 3 453 \$ et diminution correspondante de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ainsi que de la valeur nette des immobilisations au 31 mars 2003.

7 Virements INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 25 500 \$ a été transféré du Fonds réserves indemnisation de primes au Fonds de prévention, montant constitué des intérêts gagnés et encaissés au cours de l'exercice.

8 Engagements CONTRACTUELS

L'Ordre est lié par contrat pour la location d'équipements de bureau au montant total approximatif de 104 500 \$. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent approximativement de la façon suivante :

	\$
2005	19 000
2006	19 000
2007	19 000
2008	19 000
2009	19 000
2010	9 500
	104 500

9 Flux de TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

10 Chiffres de L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice 2004.

TABLEAU DES CHARGES

Fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004 (\$)	2003 redressé (\$)
Salaires	933 994	938 825
Honoraires de présence	184 353	197 238
Charges sociales	105 821	91 259
Frais juridiques	14 394	20 856
Frais de vérification	10 000	9 000
Honoraires professionnels	362 242	269 774
Honoraires des interprètes et conférenciers	-	11 718
Formation	17 499	7 212
Frais de séjour et de déplacements	260 238	297 518
Frais d'expédition	167 284	117 742
Télécommunications	32 614	31 181
Publicité et promotion	67 746	64 854
Imprimerie et photocopie	285 291	135 015
Rapport annuel	12 788	12 799
Fournitures de bureau	44 051	45 774
Documentation	9 598	14 166
Articles promotionnels	1 396	2 382
Graphisme et photographies	30 800	48 617
Rédaction et traduction	18 183	5 162
Entretien et réparations	21 730	59 252
Entretien d'équipement	38 010	37 937
Assurances	7 720	7 672
Taxes	34 637	38 541
Location d'équipement	45 206	81 228
Électricité et chauffage	31 917	23 874
Amortissement - bâtiment	28 530	28 530
Amortissement - mobilier et équipement de bureau	12 147	6 072
Amortissement - équipement informatique	26 756	27 687
Cotisation - Conseil interprofessionnel du Québec	31 840	29 232
Autres charges	16 378	21 715
	2 853 163	2 682 832

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvas

Conception graphique

Zen Design & communications

ISBN 2-922924-04-1

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

